REPOBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie · Windows REPUBLIC OF CAMEROUN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Peace-Work-Fatherland PRESIDENCY OF THE REPUBLIC MINISTERE DES MARCHES PUBLICS MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS SECRETARIAT GENERAL SECRETARIAT GENERAL DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES LEGAL AFFAIRS DIVISION

/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU

- N - H

1117

2019

constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret Vu

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu

le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ; Vu

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ; Vu

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics; Vu

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchès Publics;

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics; Vu

l'arrêté n°207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Départements ministériels et certaines Administrations Publiques;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et Vu au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019

la décision 0432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Départements ministériels,

DECIDE: Article 1er: La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère des Marchés Publics est, pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suit : Président : Monsieur BILACK GARKA Armand Blaise

Membres:

Représentant du Ministère chargé des marchés publics : Madame ZOUMTIGAI Brigitte,

Représentant du Ministère chargé des finances : Monsieur NKE Dominique ;

Représentant Ministère chargé des Investissements : Monsieur SENABO Jacob ;

## Secrétaire : Monsieur MODIBBO YERO OUMAROU.

Article 2. - 1/° Le Président et les Membres cités à l'article 1er ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fols.

2/°Toutefois, il peut être mis fin à leur mandat à tout moment, en cas de manquement avéré.

Article 3.- Le intéressés perçoivent une indemnité de session dont le montant est fixé par l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé. sera./-

Article 4.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin

Ampliations:

MINETAT/SG/PRC

SG/SPM MINEL

MINEPAT

interessés 1

Yaoundé, le

LE MINISTRE DELEGUE

IBRAHIM TALBA MALLA